

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
DEPARTEMENT :
HAUTE VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune :
SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	14
Votants	17
Date de convocation 25/10/2024	
Date d'affichage 25/10/2024	

Objet : Validation
APD extension ALSH

Délibération n° 2024DEL046
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance publique du 30/10/2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, GUITARD, MOURNETAS, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD.

Absents et excusés :

Aurélien BRUNET donne procuration à Caroline BOURGER
Laure FERNANDES procuration donnée à Nathalie COIGNAC
Martine FOURGEAUD procuration donnée à Nicole DUPIN
Nicole BAYLE, Christian RIBOULET

Caroline BOURGER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet de construction d'une extension du Pôle Jeunesse et dojo. Il présente les caractéristiques de l'avant-projet définitif (APD), établi par l'agence Spirale, maîtrise d'œuvre en charge du projet et indique alors à l'assemblée que le coût de l'opération est estimé à ce stade à **2 030 851 € H.T.** De façon détaillé, celui-ci se décompose comme suit :

1 - Dépenses prévisionnelles :

	MONTANT HT
Travaux ALSH	910 000 €
Travaux DOJO	739 000 €
Habillage par placage en pierre de moellons collées sur mur de soutènement	7000 €
Module photovoltaïque (lot photovoltaïque + prestation dans lot étanchéité)	46 000 €
Régulation Systèmes CVC	15 000 €

Modification système ouverture	3000 €
TOTAL	1 720 000 €
Provisions pour imprévus et révisions de prix (5%)	86 000 €
TOTAL	1 806 000 €

Frais d'études préalables

Relevé topographique	1 068 €
Etude de sols G2PRO	3 190 €
Etude de faisabilité de la géothermie (Ilao)	7 322 €
TOTAL	11 580 €

Honoraires de maîtrise d'œuvre

Honoraires maîtrise d'œuvre (9,50%+ forfait photovoltaïque 5000 €)	9,50%
TOTAL	168 400 €

Frais d'ingénieries annexes

Assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATEC)	6 399 €
AMO Géothermie (JLM)	4 830 €
Mission de coordination CSPS	3 006 €
Mission de contrôle technique	6 690 €
Missions STD (Tribu) - bâtiment existant et extension	4 946 €
TOTAL	25 871 €

Frais annexes

Raccordements aux réseaux (hors frais de raccordement ERDF liés au photovoltaïque)	0 €
Assurance dommage ouvrage	17 000 €
Frais de dossier et d'appel d'offre	2 000 €
TOTAL	19 000 €

Coût de l'opération

Montant estimatif total du coût de l'opération H.T.	2 030 851 €
TVA 20%	406 170.20 €
TOTAL	2 437 021.20 €

2 - Recettes prévisionnelles :

20% DETR	406 170.20 €
16.65 % Conseil Départemental	339 695.20 €
Aide Fond Chaleur (ADEM)	45 000 €
Aide AMO Géothermie ADEME	3 864 €
CAF Nationale	300 000 €
CAF Départementale	200 000 €
Sous total co-financements publics (80 % max)	1 294 729.40 €
Aide études STD	3957 €
Aide étude de faisabilité Géothermie	5858 €
TOTAL DES AIDES	1 304 544.40 €
RESTE A CHARGE	726 306.60 € HT
TOTAL	2 030 851 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Approuve l'avant-projet définitif présenté et autorise expressément la maîtrise d'œuvre à poursuivre sa mission.
- Autorise monsieur le maire à signer le permis de construire et tous documents s'y rapportant.
- Accepte le coût des travaux en résultant, ainsi que le coût d'opération.
- Autorise monsieur le maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions régissant le contrat de ce dernier.
- Décide sous réserve du respect du budget de l'opération de lancer une consultation de travaux par voie adaptée et autorise monsieur le maire à signer tout acte s'y rapportant.
- Approuve le plan de financement présenté et le montant de la participation à inscrire au budget de la commune.

Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

Délibération adoptée à 15 voix pour 2 contre 0 abstentions

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et la publication le

